

# INFORMATIONS AUX HABITANTS

## 1. PASSAGE DE ST-NICOLAS AUX ECOLES.

St-Nicolas sera de passage pour les enfants des écoles **mardi 06 décembre 2016 à partir de 13 heures 30** pour sa distribution de friandises. Les enfants non scolarisés (de 0 à 3 ans) viendront chercher leur sachet de friandises chez St-Nicolas **de 15 heures 30 à 16h 30** sous le préau couvert des écoles. Une invitation personnelle sera prochainement adressée aux enfants concernés.

## 2. OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE LE 31 DECEMBRE 2016.

Des permanences de mairie seront assurées par le maire **samedi 31 décembre 2016 de 09 h à 11 h.**

## 3. RAPPEL - INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES.

Les inscriptions sur les listes électorales sont ouvertes jusqu'au 31 décembre 2016. Les inscriptions se font au secrétariat de mairie sur la base du volontariat. Il faudra rapporter obligatoirement une pièce d'identité ainsi qu'une facture avec domiciliation. Seuls les jeunes ayant obtenu leurs 18 ans seront inscrits d'office.

## 4. PLAN VIGIPIRATE AUX ECOLES - MESURES DE SECURITE - ARRETE DU MAIRE.

Le plan VIGIPIRATE est appliqué aux écoles depuis les attentats du 13 novembre 2015. Des consignes précises ont été transmises aux directrices d'école par le rectorat. Les parents ont été informés qu'il convient d'éviter les attroupements devant les écoles. Un prochain arrêté du maire précisera les formalités qui seront mises en œuvre ; celles-ci ont déjà été transmises aux parents d'élèves lors du dernier conseil d'école du 03 novembre 2016.

## 5. VITESSE EXCESSIVE DANS LES RUES DU VILLAGE – RUE SAINT-JEAN ET RUE DE L'ETANG.

Des vitesses excessives sont régulièrement constatées dans les rues du village. La nouvelle rue Saint-Jean est tout particulièrement concernée. Un marquage au sol sera entrepris dans la rue Saint-Jean et la rue de l'Etang dès que possible. Si des améliorations ne sont pas perceptibles, la rue Saint-Jean sera mise en sens unique.

De même, le rond-point mis en place au carrefour de la rue Saint-Jean et de la rue de l'Etang doit être respecté et non pris par la gauche pour les automobilistes se rendant vers la rue de l'Etang en provenance du bas de la rue Saint-Jean.

## 6. EPAVES DE VOITURES – ACTIONS PREVUES PAR LA GENDARMERIE NATIONALE EN 2017.

Des contrôles vont être opérés par la Gendarmerie Nationale prochainement quant à l'état d'abandon de voitures sur le domaine public voire le domaine privé. Des courriers préalables seront adressés par le maire dans un premier temps. La phase de répression débutera, si nécessaire, à partir de mars ou avril 2017. Les infractions constatées par la suite sont punissables de la contravention de 5ème classe.

## 7. STATIONNEMENT DE VEHICULES DEVANT LES ENTREES DE GARAGE DE LA RUE DU G. EBLE.

Il est de plus en plus constaté, lors de la dépose et/ou récupération des enfants à l'école, que des voitures sont stationnées devant les entrées de garage des logements communaux, empêchant ainsi les locataires de sortir ou de rentrer. Il existe suffisamment de places de stationnement autour des écoles et des proches environs pour éviter ce type de désagrément. Si la situation ne devait pas s'améliorer, un marquage au sol spécifique d'interdiction de s'arrêter sera mis en œuvre au droit des immeubles communaux.

## 8. INSPECTION DU VILLAGE – CONTRÔLE DU MAIRE.

Comme annoncé dans l'Informations aux habitants du 06 novembre 2016, le contrôle effectué par le maire à encore relevé **40 cas dont 21 cas de longue date.** Des courriers personnalisés, à **tous les propriétaires concernés de longue date**, vont être transmis prochainement aux intéressés, dont un certain nombre a déjà été sensibilisé verbalement durant la semaine écoulée.

Le village est en règle générale « propre » et nous remercions les habitants pour leurs efforts. Nous ne pouvons par contre point accepter que certains ne respectent pas un minimum de propreté et d'entretien au droit de leur propriété !

## 9. REUNION PUBLIQUE FIBRE OPTIQUE.

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur le secteur à compter de l'année 2017, une présentation du déploiement de la fibre optique aura lieu au centre socio-culturel sis 8, rue du Stade à HOLVING, **jeudi 1<sup>er</sup> décembre de 15h à 20h** Vous avez déjà reçu un dépliant à ce sujet.

St-Jean Rohrbach, le 29 novembre 2016.

Le maire  
Cyrille FETIQUE

